Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 53 (1980)

Heft: 11

Artikel: Directives à l'intention des groupes d'habitants

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128306

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Directives à l'intention des groupes d'habitants

Un comité d'initiative peut s'y prendre de différentes manières pour réaliser son projet. L'essentiel, c'est qu'il adapte toujours sa manière de procéder à la situation donnée et n'essaie pas d'imposer ses propres idées et ses propres désirs.
L'ordre chronologique des étapes indiquées ci-dessous peut-être modifié, certaines mesures peuvent être prises simultanément ou même, le cas échéant, supprimées:

a) formation d'un comité d'initiative;
b) objectifs/motivations;
c) conditions de circulation et prise de contact avec les autorités;
d) notre rue se prête-t-elle à être aménagée en rue résidentielle? conditions requises;
e) prise en considération des besoins et des problèmes des habitants;
f) élaboration d'une première conception générale (idées et croquis);
g) information de tous les habitants, appel à leur collaboration;
h) constitution de groupes de travail/d'une association;
i) information du public/publicité;
j) présentation d'un premier projet aux autorités;
k) travail de planification;
l) présentation du projet;
m) procédure à suivre en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire pour l'aménagement de la rue résidentielle;
n) regroupement d'une communauté d'habitants créée à la suite de l'action entreprise en commun.

Chacun de ces points est repris de manière détaillée par l'excellente brochure réalisée dans les deux langues par Pro Juventute.

Toute personne intéressée par l'idée des rues résidentielles peut s'adresser à Pro Juventute, 8022 Zurich, ou au secrétariat romand de 1003 Lausanne, Galeries Saint-François B, (tél. 021/23 50 91), pour obtenir la brochure en question: «Rue résidentielle — rue de l'avenir».

THERMOPLUS

améliore les bilans énergétiques passifs

...seul le vitrage THERMOPLUS à haut pouvoir d'isolation thermique en est capable: tirer effectivement profit de la chaleur solaire et de la chaleur de chauffage. Grâce à son coefficient k!

1. Meilleure isolation thermique grâce à un meilleur principe de construction:
Vitrage isolant double, feuille de verre intérieure avec pellicule de protection contre la chaleur, coussin d'air spécial entre les deux feuilles

2. Economiser de l'énergie avec THERMOPLUS:
Les coefficients d'isolation thermique (jusqu'à k = 1,5 W/m²K) garantissent des économies d'énergie de chauffage considérables.

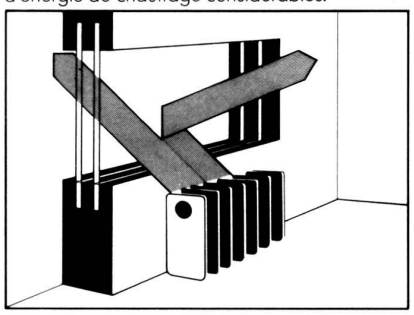

Un vitrage isolant normal (coefficient k de 3,0 W/m²K) permet à une grande quantité de chaleur de s'échapper par la fenêtre, ce qui coûte cher aujourd'hui.

3. Du confort avec THERMOPLUS:
La désagréable sensation de froid à proximité des fenêtres a disparu. THERMOPLUS y a mis un terme.

4. THERMOPLUS pour bâtiments neufs et travaux de rénovation:
Les vitrages THERMOPLUS n'exigent pas un cadre onéreux et conviennent parfaitement pour rénover d'anciens bâtiments.

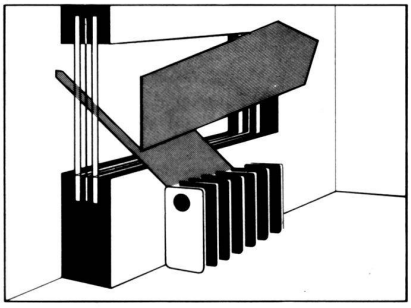

Une fenêtre THERMOPLUS avec coefficient k de 1,5 W/m²K présente une isolation thermique améliorée de 50% et permet de réduire vos frais de chauffage de 20%.

5. Isolation acoustique et thermique:
En combinaison avec les vitrages PHONSTOP, THERMOPLUS offre une protection optimale contre le bruit et les déperditions calorifiques.

THERMOPLUS
le vitrage thermo-isolant pour économiser de l'énergie

Bon
Nous nous intéressons à THERMOPLUS.
Prière de nous expédier votre documentation.
Nom
Rue
NP/localité

A envoyer au représentant général de Flachglas AG pour la Suisse

Willy Waller Glas AG
Oberallmendstrasse 16
6300 Zoug 2

FLACHGLAS AG